LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_202 MODIFICATION DES STATUTS EPTB RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIE

Loudéac communauté est adhérent à l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais.

Depuis 2018, l'EPTB Rance Frémur intervient dans la gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance en plus de sa mission de portage de la Commission Locale de l'Eau Rance Frémur. Par délibération, un budget annexe a été créé pour pourvoir spécifiquement aux dépenses liées à la gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance et une équipe dédiée a été constituée.

Afin de reconnaître officiellement le rôle de l'EPTB et son cadre d'intervention dans la gestion et la valorisation des sédiments de l'estuaire de la Rance, il a été proposé de créer un "pôle gestion sédimentaire" au sein de l'EPTB et de l'inscrire dans les statuts du syndicat. Les modifications statutaires qui en découlent n'auront pas d'incidences sur le fonctionnement de l'EPTB et ses adhérents ; en effet, la mission Sédiments de l'EPTB fait déjà l'objet d'une construction budgétaire sur un budget annexe et d'un plan de financement spécifique hors cotisations annuelles des adhérents. Ces éléments seront inscrits dans les statuts.

Le projet de modification statutaire a pour objet :

- D'intégrer le pôle « Gestion sédimentaire » dans les missions de l'EPTB, afin de permettre une meilleure identification en article 4,
- De préciser la construction budgétaire du pôle sédimentaire en article 10 : gestion sur le budget annexe,
- De préciser le financement de ces 2 missions distinctes en articles 13 et 14. La répartition des frais liés au portage de la CLE figure à l'article 13 et reste inchangée. Le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au pôle de gestion sédimentaire est défini à l'article 14.
- De mettre en cohérence l'article 15 sur la dissolution du syndicat avec la modification des articles 13 et 14.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_202-DE

En date du 7 juillet 2025, le comité syndical a adopté la modification des statuts de l'EPTB Rance Frémur baie de Beaussais (délibération 15/2025 et projet des statuts en annexes)

Conformément à l'article 16 des statuts du syndicat, il vous est demandé d'approuver cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la modification des statuts de l'EPTB Rance Frémur baie de Beaussais.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.12 15:34:34 +01'00'

Date : 2025.12.12 15:40:04 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025